

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Numéro de dossier : S19/IMO/1624/GCA  
Date du repérage : 21/03/2019



### Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : ... **Drôme**

Adresse : ..... **Salle des Fêtes  
Place de l'église**

Commune : ..... **26120 CHATEAUDOUBLE**

### Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom : ... **Commune de CHATEAUDOUBLE**

Adresse : ..... **1 Place de la Fontaine  
26120 CHATEAUDOUBLE**

### Objet de la mission :

**Diagnostic amiante avant travaux**

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux



Absence  
d'amiante

Numéro de dossier : S19/IMO/1624/GCA

Date du repérage : 21/03/2019

### Références réglementaires et normatives

Textes réglementaires	La mission est effectuée en application de l'article L4531-1 du code du travail conjointement aux arrêtés du 21 décembre 2012 et du 26 juin 2013 et conformément aux articles R4412-61 à R4412-65, R4412-97 du Code du Travail et L541-1 à L541-8 du Code de l'Environnement.
Norme(s) utilisée(s)	Norme NF X 46-020 d'août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

### Immeuble bâti visité

Adresse	Rue : ..... <b>Salle des Fêtes Place de l'église</b> Code postal, ville : . <b>26120 CHATEAUDOUBLE</b>
Périmètre de repérage :	..... <b>Repérage réalisé selon le descriptif des travaux fourni par le maître d'ouvrage en amont de la visite (voir page 6 du rapport).</b>
Type de bien : Fonction principale du bâtiment : Année de construction :	..... <b>Salle des fêtes</b> ..... <b>Salle des fêtes</b> ..... <b>Non communiquée (avant 1997)</b>

### Le propriétaire et le donneur d'ordre

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom : ... <b>Commune de CHATEAUDOUBLE</b> Adresse : ..... <b>1 Place de la Fontaine 26120 CHATEAUDOUBLE</b>
Le donneur d'ordre	Nom et prénom : ... <b>Commune de CHATEAUDOUBLE - M. BELLIER François</b> Adresse : ..... <b>1 Place de la Fontaine 26120 CHATEAUDOUBLE</b>

### Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage	CAFFIT Guillaume	Opérateur de repérage	Bureau Veritas Certification - Immeuble « Le Guillaumet » - 60 Avenue du Général de Gaulle - CEDEX 92046 PARIS LA DEFENSE	Obtention : 17/12/2017 Échéance : 16/12/2022 N° de certification : 8063702
Raison sociale de l'entreprise : <b>CABINET JP SASSOULAS</b> (Numéro SIRET : <b>44947543300016</b> ) Adresse : <b>25 RUE FREDERIC CHOPIN, 26000 VALENCE</b> Désignation de la compagnie d'assurance : <b>ALLIANZ</b> Numéro de police et date de validité : <b>55987044 / 31/12/2019</b>				

### Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 03/04/2019
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 44 pages

**Sommaire**

- 1 Les conclusions**
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses**
- 3 La mission de repérage**
  - 3.1 L'objet de la mission
  - 3.2 Le cadre de la mission
    - 3.2.1 L'intitulé de la mission
    - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
    - 3.2.3 L'objectif de la mission
    - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
    - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
    - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage**
  - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
  - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
  - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur
  - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage**
  - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
  - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
  - 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif
- 6 Signatures**
- 7 Annexes**

**1. – Les conclusions**

**1.1. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :**

- **des matériaux et produits ayant fait l'objet d'analyse, ne contenant pas d'amiante :**
- **Enduit de façade (Façade Est donnant sur la cour de l'école)**
- **Enrobé routier (Cour de l'école à l'emplacement de la future extension)**
- **Relevés d'étanchéité : Revêtement bitumineux d'étanchéité (Toiture)**
- **Peinture sur éléments de charpente métallique (Salle des fêtes)**
- **Panneaux isolants au plafond type héraclite (Salle des fêtes / Buvette - Sanitaires)**
- **Enduit mural du bar (Buvette)**
- **Enduit mural (Salle des fêtes)**
- **Mastic vitrier des portes-fenêtres bois donnant côté Ouest (Salle des fêtes)**
- **Enduit de façade (Façade Ouest)**
- **Mastic vitrier de l'imposte des portes-fenêtre bois donnant côté Ouest (Salle des fêtes / Buvette)**
- **Colle sous carrelage (Sanitaires)**
- **Colle des plinthes carrelées (Sanitaires)**
- **Colle des plinthes carrelées sur cloison à démolir (Cuisine / Loge)**
- **Enduit mural sur cloison à démolir (Cuisine / Loge)**
- **Enduit plafond (Cuisine / Loge)**
- **Enduit plafond (Rangement)**
- **Enduit de façade (WC extérieurs)**
- **Colle des plinthes carrelées (WC extérieurs)**
- **Enduit mural (WC extérieurs)**
- **Colle des faïences murales (WC extérieurs)**

**1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou l'absence d'amiante :**

Localisation	Parties du local	Raison
Néant	Néant	Néant

**2. – Le laboratoire d’analyses**

**Raison sociale et nom de l’entreprise** : ... Institut Technique des Gaz et de l’Air - (ITGA)  
**Adresse** : ..... Site de Meyreuil - ARTEPARC, Immeuble E - Route de la Côte d’Azur  
 Le Canet - 13590 MEYREUIL  
**Numéro de l’accréditation Cofrac** : ..... 1-1029

**3. – La mission de repérage**

**3.1 L’objet de la mission**

Dans le cadre de la réalisation de travaux dans l’immeuble bâti, ou de la partie d’immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d’immeuble, les matériaux ou produits contenant de l’amiante.

**3.2 Le cadre de la mission**

**3.2.1 L’intitulé de la mission**

«Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l’amiante avant réalisation de travaux».

**3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission**

L’article R. 1334-19 du code de la construction et de l’habitation prévoit que « Les propriétaires des immeubles bâtis mentionnés à l'article R. 1334-14 font réaliser, préalablement à la démolition de ces immeubles, un repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante ».  
 Conjointement, l’article L4531-1 du code du travail prévoit au titre de l’évaluation des risques que le maître d’ouvrage, doit réaliser un repérage de tout agent cancérigène portant sur les matériaux susceptibles d’en contenir et qui doivent faire l’objet de travaux. Cette mission est soumise aux obligations relatives aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d’amiante (articles R 4412-97 à 113 et R 4412-139 et suivants du code du travail)  
 La mission, s’inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

**3.2.3 L’objectif de la mission**

«Le repérage a pour objectif d’identifier et de localiser tous les matériaux et produits contenant de l’amiante situés dans la zone impactée par les travaux.»  
 Des listes de matériaux pouvant contenir de l’amiante sont définies de façon non exhaustive dans l’annexe 13-9 du Code de la santé publique est l’annexe 13.9 (liste C) et par la norme NFX 46-020.

**3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire**

Le programme de repérage est défini par la liste C de l’Annexe 13.9 du Code de la santé publique et l’annexe A de la norme NF X 46-020 d’août 2017.

**Extrait de l’annexe 13.9 (liste C) du Code de la santé publique modifié (liste non exhaustive)**

<b>Composant de la construction</b>	<b>Partie du composant à vérifier ou à sonder</b>
	<b>1. Toiture et étanchéité</b>
Plaques ondulées	Plaques en fibres-ciment
Ardoises	Ardoises composites
	Ardoises fibres-ciment
Eléments ponctuels	Conduits de cheminée
	Conduits de ventilation
	Conduits d’évacuation d’eau
Revêtements bitumineux d’étanchéité	Bardeaux d’asphalte
	Bardeaux bitume ("shingle")
	Pare-vapeur
	Revêtements
Accessoires de toitures	Colles
	Rivets
	Faîtages
	<b>2. Façades</b>
Panneaux sandwichs	Closoirs
	Plaques
	Joints d’assemblage
Bardages	Tresses
	Plaques fibres-ciment
	Bacs fibres-ciment
	Ardoises fibres-ciment
Appuis de fenêtres	Isolants sous bardages
	Eléments fibres-ciment

<b>3. Parois verticales intérieures et enduits</b>	
Murs et cloisons	Flocages
	Enduits projetés
	Revêtements durs (plaques planes fibres-ciment)
	Joints de dilatation
Poteaux (périphériques et intérieurs)	Flocages
	Enduits projetés
	Joints de dilatation
	Entourage de poteaux (carton)
	Entourage de poteaux (fibres-ciment)
	Entourage de poteaux (matériau sandwich)
	Entourage de poteaux (carton+plâtre)
Cloisons légères ou préfabriquées	Peintures intumescentes
	Panneaux de cloisons
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (tresses)
	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (carton)
Gainés et coffres verticaux	Jonctions entre panneaux préfabriqués et pieds/têtes de cloisons (fibres-ciment)
	Flocages
	Enduits projetés coupe-feu
	Enduits lissés coupe-feu
	Enduits talochés coupe-feu
Portes coupe-feu, portes pare-flammes	Panneaux
	Joints
<b>4. Plafonds et faux-plafonds</b>	
Plafonds	Vantaux
	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
	Coffrages perdus (carton-amiante)
	Coffrages perdus (fibres-ciment)
Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)	Coffrages perdus (composites)
	Flocages
	Enduits projetés
	Peintures intumescentes
Interfaces entre structures	Rebouchage de trémies
	Jonctions avec la façade
	Calfeutrements
	Joints de dilatation
Gainés et coffres horizontaux	Flocages
	Enduits projetés
	Panneaux
	Jonction entre panneaux
Faux-plafonds	Panneaux
	Plaques
<b>5. Revêtements de sol et de murs</b>	
Revêtements de sol (l'analyse doit concerner chacune des couches du revêtement)	Dalles plastiques
	Colles bitumineuses
	Revêtement plastique avec sous-couche
	Chape maigre
	Calfeutrement des passages de conduits
	Revêtement bitumineux des fondations
Revêtements de murs	Sous-couche des tissus muraux
	Revêtements durs (plaques de menuiseries)
	Revêtements durs (fibres-ciment)
	Colles des carrelages
<b>6. Conduits, canalisations et équipements</b>	
Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides)	Calorifugeages
	Enveloppes de calorifuges
	Conduits fibres-ciment
Conduits de vapeur, fumée, échappement	Conduits fibres-ciment
	Joints entre éléments
	Mastics
	Tresses
	Manchons
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
	Rebouchage
Vide-ordures	Conduit fibres-ciment
<b>7. Ascenseurs et monte-charge</b>	
Portes et cloisons palières	Portes palières
	Cloisons palières
Trémie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse
Machinerie	Flocages
	Bourres
	Jonction murs / plancher
	Joints mousse

8. Equipements divers	
Chaudières, tuyauteries, étuves, groupes électrogènes, convecteurs et radiateurs, aérothermes.....	Bourres
	Tresses
	Joint
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes internes
	Plaques isolantes externes
Tissu amiante	
9. Installations industrielles	
Fours, étuves, tuyauteries...	Bourres
	Tresses
	Joint
	Calorifugeages
	Peintures anti-condensation
	Plaques isolantes
	Tissu amiante
Freins	
Embrayages	
10. Coffrages perdus	
Coffrages et fonds de coffrages perdus	Eléments fibres-ciment

**Extrait de l'annexe A de la norme NF X 46-020 d'août 2017 (liste non exhaustive)**

1-Toiture, terrasse et étanchéité	Plaques ondulées et planes
	Ardoises
	Eléments ponctuels
	Eléments de sous-toiture
	Bardeaux bitumé (type Shingle)
	Complexe d'étanchéité pour toiture
2-Parois verticales extérieures	Panneaux sandwichs
	Bardages
	Bardages métalliques à simple ou double peau
	Isolants sous bardage
	Mur et cloisons «en dur»
3-Parois verticales intérieures	Mur et cloisons «en dur»
	Poteaux (périphériques et intérieurs)
	Cloisons légères ou préfabriquées
	Gaines et coffres verticaux
	Portes coupe-feu / pare-flamme
4-Plafonds et faux plafonds	Revêtement de murs, de poteaux, de cloisons légères ou préfabriquées, de gaines, de coffres et des portes coupe-feu et pare-flamme
	Plafonds
	Poutres et charpentes (périphériques et intérieures)
	Interfaces entre structures
	Gaines et coffres horizontaux
	Faux-plafonds
5-Planchers et planchers techniques	Suspentes et contrevents
	Revêtements de sol
6-Conduits, canalisations et accessoires intérieurs et extérieurs	Planchers
	Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, autres fluides)
	Conduits de vapeur, fumée, échappement
	Câbles électriques
	Clapets / volets coupe-feu
7-Ascenseurs et monte-charges	Vide-ordures
	Portes intérieures et extérieures de l'ascenseur et portes palières de l'étage
	Machinerie
	Trémie et Machinerie
8-Équipements divers et accessoires	Chaudières
	Tuyauteries
	Etuves
	Groupes électrogènes
	Convecteurs et radiateurs
	Aérothermes
	Installations autres
9-Installations industrielles	Fours
	Etuves Industrielles
	Tuyauteries Industrielles
	Racks
	Autres Industrielles
10-Voies et Réseaux divers	Conduits
	Revêtement routier

## 3.2.5 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

### Descriptif des travaux fourni par le donneur d'ordre en amont de la visite :

**Commune de Chateaudouble**  
1 Place de la Fontaine -  
26120 CHÂTEAUDOUBLE

**RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES**  
Création d'un espace multi-activités



**PRÉSENTATION DU PROJET**

Fabien Ramadier, Architecte  
DICOBAT, Economiste  
Bureau Mathieu, BE Structure  
GBI, BE Fluides et Thermique  
Garcia-Milleton, BE Electricité  
ORFEA, BE acoustique



26/09/2018



Fabien RAMAODIER  
architecte (SA)  
26200 VALENCE  
T 04 75 61 47 22

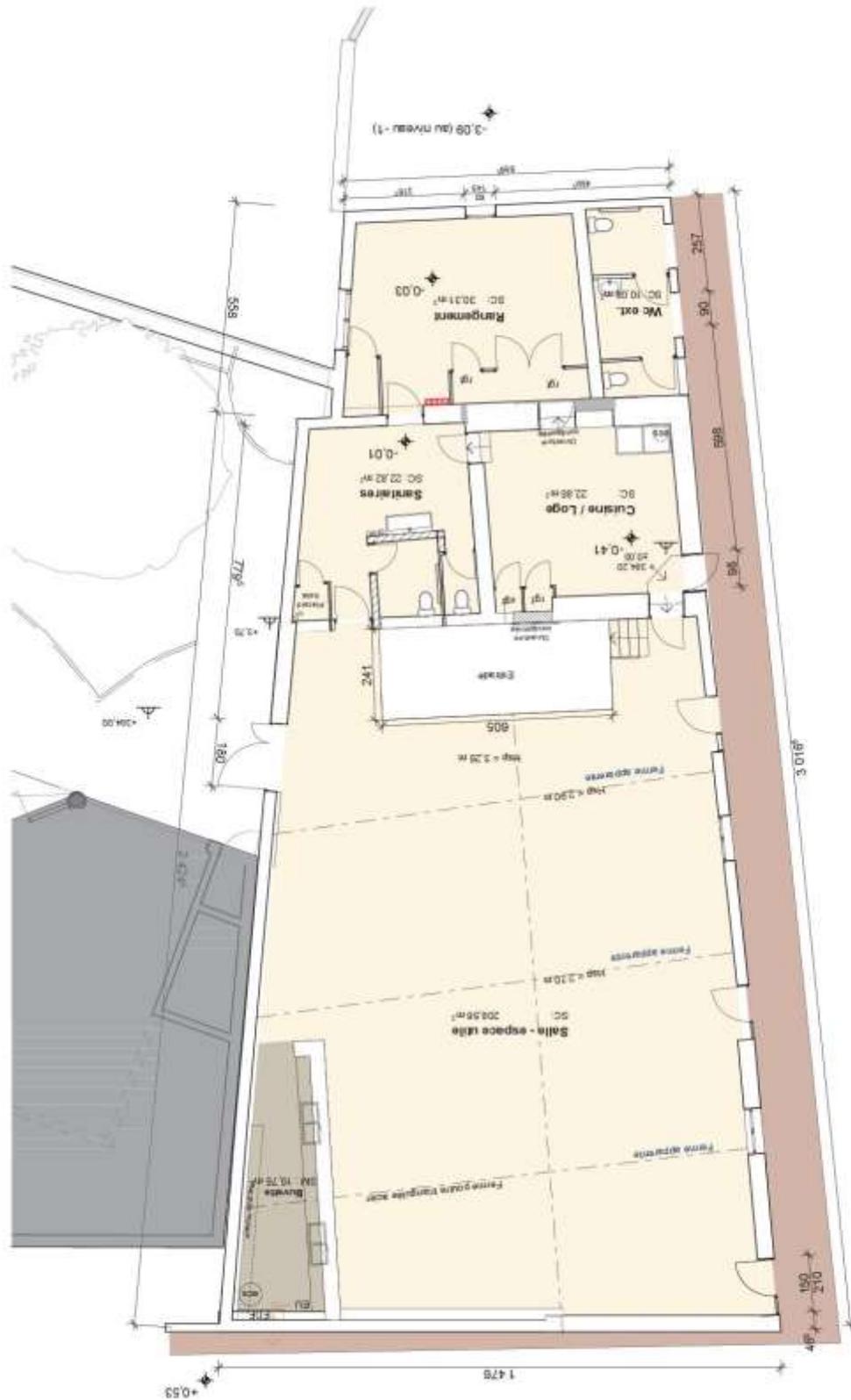
**APS.1**  
26/09/2018

**PRÉSENTATION DU PROJET - Plan situation - Masse**



Cadastrre Chateaudouble

Mairie de Chateaudouble  
Réhabilitation de la salle des fêtes



Rez-de-chaussée - EDL

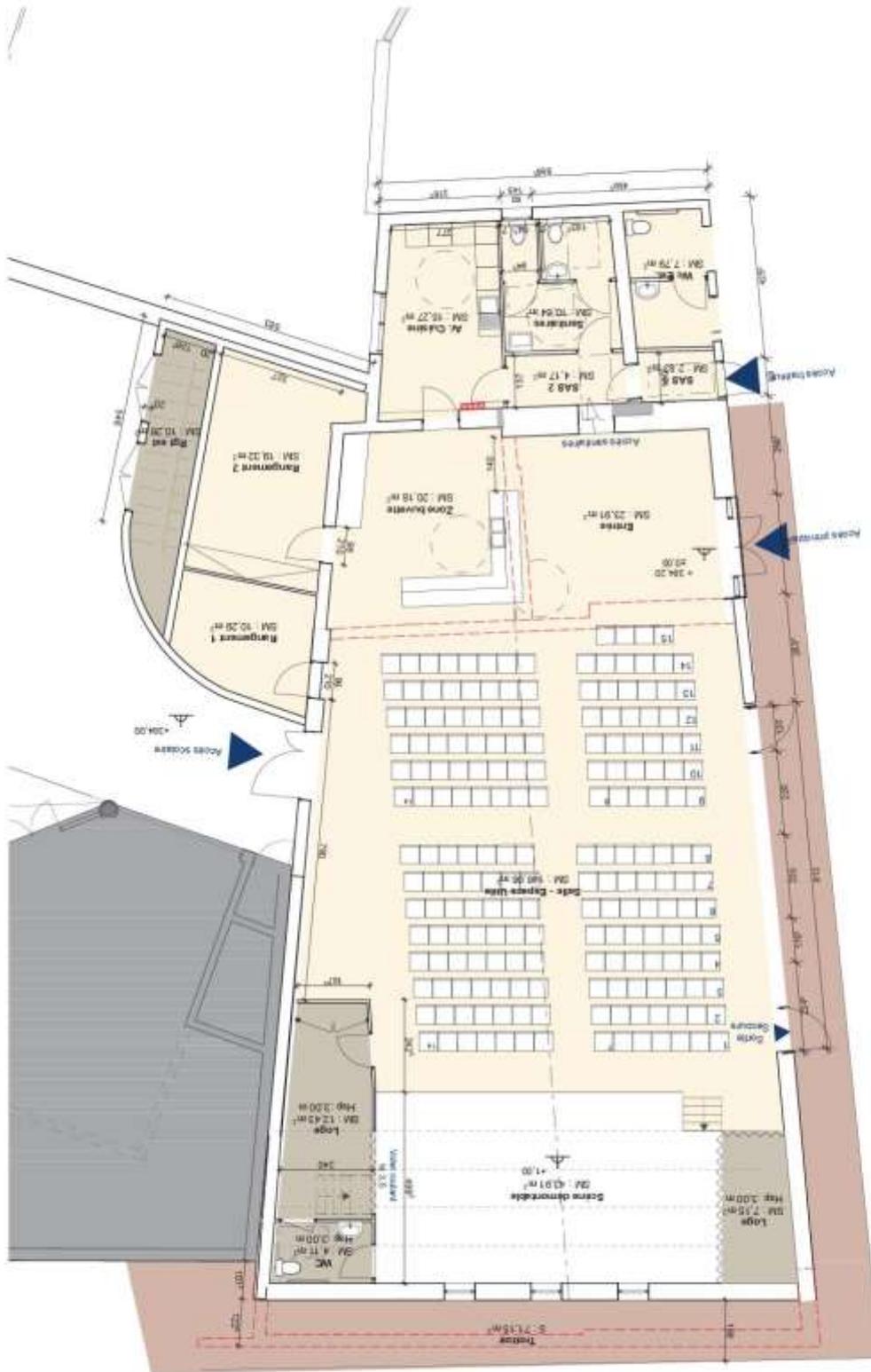
Fabien RAMODIER  
architecte srls  
26200 VALENCE  
T 04 75 61 47 22

APS.3

26/09/2018

PRÉSENTATION DU PROJET - Etat des Lieux

Mairie de Chateaudouble  
Réhabilitation de la salle des fêtes



Plan - Projet

Fabien RAMODIER  
architecte srls  
26200 VALENCE  
T 04 75 61 47 22

**APS.4**  
26/09/2018

Mairie de Chateaudouble  
Rénovation de la salle des fêtes

**PRÉSENTATION DU PROJET - Plan Projet**

**Descriptif des pièces et parties d'ouvrages visitées :**Salle des fêtes / Buvette  
SanitairesCuisine / Loge  
Rangement  
WC extérieurs**Descriptif des pièces et parties d'ouvrages non visitées (avec justification):**

Néant

**4. - Conditions de réalisation du repérage****4.1 Bilan de l'analyse documentaire**

Documents demandés	Documents remis
Anciens rapports, Plans, Titre de propriété	Néant

**Observations : Néant****4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ**

Date de la commande : 19/03/2019

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 21/03/2019

Heure d'arrivée : 13 h 45

Durée du repérage : 01 h 30

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Mme VIGNARD

**4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux normes en vigueur**

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, révision d'août 2017.

**4.4 Plan et procédures de prélèvements**

L'ensemble des prélèvements a été réalisé dans le respect du plan et des procédures d'intervention.

## 5. – Résultats détaillés du repérage

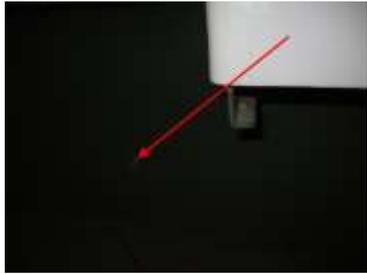
### 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

#### Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation et préconisations
Néant	-		

### 5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

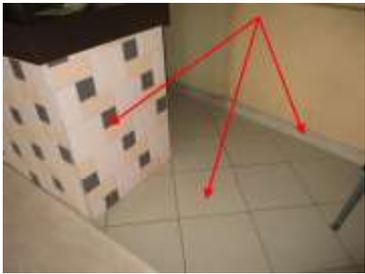
Localisation	Identifiant + Description	Photo
Façade Est donnant sur la cour de l'école	<p>Identifiant: Id001-P001 Description: Enduit de façade</p>	
Cour de l'école à l'emplacement de la future extension	<p>Identifiant: Id002-P002 Description: Enrobé routier</p>	
Toiture	<p>Identifiant: Id003-P003 Description: Relevés d'étanchéité : Revêtement bitumineux d'étanchéité</p>	
Salle des fêtes	<p>Identifiant: Id004-P004 Description: Peinture sur éléments de charpente métallique</p>	
Salle des fêtes / Buvette - Sanitaires	<p>Identifiant: Id005-P005 Description: Panneaux isolants au plafond type héraclite</p>	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Buvette	<p><u>Identifiant:</u> Id006-P006  <u>Description:</u> Enduit mural du bar</p>	
Salle des fêtes	<p><u>Identifiant:</u> Id007-P007  <u>Description:</u> Enduit mural</p>	
Salle des fêtes	<p><u>Identifiant:</u> Id008-P008  <u>Description:</u> Mastic vitrier des portes-fenêtres bois donnant côté Ouest</p>	
Façade Ouest	<p><u>Identifiant:</u> Id009-P009  <u>Description:</u> Enduit de façade</p>	
Salle des fêtes / Buvette	<p><u>Identifiant:</u> Id010-P010  <u>Description:</u> Mastic vitrier de l'imposte des portes-fenêtre bois donnant côté Ouest</p>	
Sanitaires	<p><u>Identifiant:</u> Id011-P011  <u>Description:</u> Colle sous carrelage</p>	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Sanitaires	<p><u>Identifiant:</u> Id012-P012  <u>Description:</u> Colle des plinthes carrelées</p>	
Cuisine / Loge	<p><u>Identifiant:</u> Id013-P013  <u>Description:</u> Colle des plinthes carrelées sur cloison à démolir</p>	
Cuisine / Loge	<p><u>Identifiant:</u> Id014-P014  <u>Description:</u> Enduit mural sur cloison à démolir</p>	
Cuisine / Loge	<p><u>Identifiant:</u> Id015-P015  <u>Description:</u> Enduit plafond</p>	
Rangement	<p><u>Identifiant:</u> Id016-P016  <u>Description:</u> Enduit plafond</p>	
WC extérieurs	<p><u>Identifiant:</u> Id017-P017  <u>Description:</u> Enduit de façade</p>	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
WC extérieurs	<p>Identifiant: Id018-P018 Description: Colle des plinthes carrelées</p>	
WC extérieurs	<p>Identifiant: Id019-P019 Description: Enduit mural</p>	
WC extérieurs	<p>Identifiant: Id020-P020 Description: Colle des faïences murales</p>	

### 5.3 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante sur justificatif

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Salle des fêtes / Buvette	<p>Identifiant: Id021 Description: Colle sous carrelage - Colle des plinthes carrelées - Colle des faïences du bar Justificatif: sur justificatif daté</p>	
WC PMR	<p>Identifiant: Id022 Description: Colle sous carrelage apparent - Colle des faïences Justificatif: sur justificatif daté</p>	
Cuisine / Loge	<p>Identifiant: Id023 Description: Colle des faïences murales Justificatif: sur justificatif daté</p>	

Localisation	Identifiant + Description	Photo
Salle des fêtes / Buvette	<p><u>Identifiant:</u> Id024</p> <p><u>Description:</u> Joints de vitrage des fenêtres bois donnant côté Ouest</p> <p><u>Justificatif:</u> sur justificatif daté</p>	
Salle des fêtes / Buvette	<p><u>Identifiant:</u> Id025</p> <p><u>Description:</u> Conduits de fluides PVC</p> <p><u>Justificatif:</u> matériau qui par nature ne contient pas d'amiante</p>	
Façade Ouest en partie haute	<p><u>Identifiant:</u> Id026</p> <p><u>Description:</u> Absence de conduits derrière les grilles de ventilation donnant dans les combles</p> <p><u>Justificatif:</u> matériau qui par nature ne contient pas d'amiante</p>	

## 6. – Signatures

*Nota :* Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **Bureau Veritas Certification – Immeuble « Le Guillaumet » - 60 Avenue du Général de Gaulle - CEDEX 92046 PARIS LA DEFENSE**

Fait à **Valence**, le **03/04/2019**

Par **Guillaume CAFFIT**



EXPERT EN BATIMENT – DIAGNOSTICS IMMOBILIERS  
 25 rue Frédéric Chopin – 26000 VALENCE  
 04 75 55 13 31 – sassoulas@sassoulas.com  
 SIRET : 449475 433 00016 – NAF : 71208



**ANNEXES**

Au rapport de mission de repérage n° S19/IMO/1624/GCA

**Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérogènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

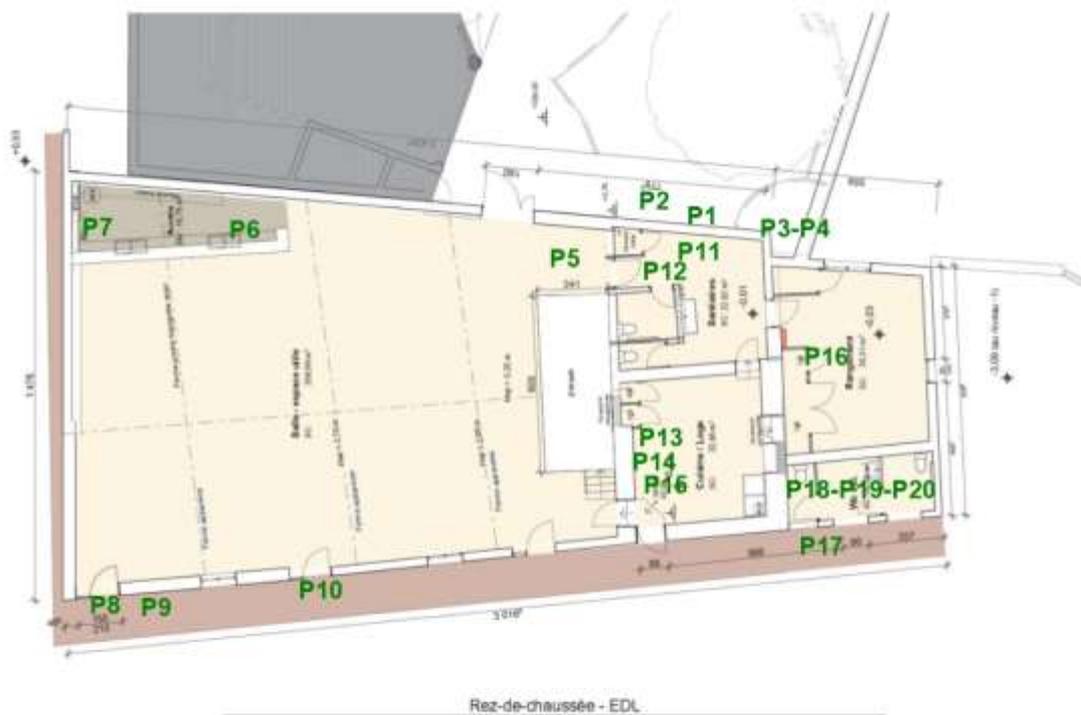
Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

**Sommaire des annexes****7 Annexes****7.1 Schéma de repérage****7.2 Rapports d'essais****7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante****7.4 Conséquences réglementaires et recommandations****7.5 Recommandations générales de sécurité****7.6 Documents annexés au présent rapport**

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans.

Localisation des prélèvements réalisés ne contenant pas d'amiante après analyses



Mairie de Chateaudouble  
Rénovation de la salle des fêtes

PRÉSENTATION DU PROJET - Etat des Lieux

APS.3  
20/03/2018

Planche (croquis) de repérage technique effectué par le cabinet : **CABINET JP SASSOULAS**, auteur : **CAFFIT Guillaume**  
Dossier n° **S19/IMO/1624/GCA** du  
Adresse du bien : **Salle des Fêtes**  
**Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE**

**7.2 - Annexe - Rapports d'essais**
**Identification des prélèvements :**

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
Id001-P001	Façade Est donnant sur la cour de l'école	Façade	Enduit de façade	Enduit de façade
Id002-P002	Cour de l'école à l'emplacement de la future extension	Voies et Réseaux divers - Revêtement routier	Revêtement routier	Enrobé routier
Id003-P003	Toiture	Revêtement bitumineux d'étanchéité	Revêtement bitumineux d'étanchéité	Relevés d'étanchéité : Revêtement bitumineux d'étanchéité
Id004-P004	Salle des fêtes	Poteaux et éléments de charpente	Peinture	Peinture sur éléments de charpente métallique
Id005-P005	Salle des fêtes / Buvette - Sanitaires	Plafonds	Panneaux collés ou vissés	Panneaux isolants au plafond type héraclite
Id006-P006	Buvette	Murs et cloisons	Enduit	Enduit mural du bar
Id007-P007	Salle des fêtes	Murs et cloisons	Enduit	Enduit mural
Id008-P008	Salle des fêtes	Porte-fenêtre	Mastic	Mastic vitrier des portes-fenêtres bois donnant côté Ouest
Id009-P009	Façade Ouest	Façade	Enduit de façade	Enduit de façade
Id010-P010	Salle des fêtes / Buvette	Imposte	Mastic	Mastic vitrier de l'imposte des portes-fenêtre bois donnant côté Ouest
Id011-P011	Sanitaires	Revêtements de sol	Colle	Colle sous carrelage
Id012-P012	Sanitaires	Revêtements de murs	Colle	Colle des plinthes carrelées
Id013-P013	Cuisine / Loge	Revêtements de murs	Colle	Colle des plinthes carrelées sur cloison à démolir
Id014-P014	Cuisine / Loge	Murs et cloisons	Enduit	Enduit mural sur cloison à démolir
Id015-P015	Cuisine / Loge	Plafonds	Enduit	Enduit plafond
Id016-P016	Rangement	Plafonds	Enduit	Enduit plafond
Id017-P017	WC extérieurs	Façade	Enduit de façade	Enduit de façade
Id018-P018	WC extérieurs	Revêtements de murs	Colle	Colle des plinthes carrelées
Id019-P019	WC extérieurs	Murs et cloisons	Enduit	Enduit mural
Id020-P020	WC extérieurs	Revêtements de murs	Colle	Colle des faïences murales

## Copie des rapports d'essais :



Artoparc – Bât E – Route de la Côte d'Azur – CS 30012 –  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et points  
d'échantillonnage sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

### RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-63 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

#### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

#### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-63  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P001 - Enduit de façade - Façade Est donnant sur la cour de l'école
Description ITGA	Enduit beige en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

#### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la sensibilité est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

#### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit beige en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste





Artepare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont mentionnés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-64 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-64  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P002 - Enrobe routier - Cour de l'école à l'emplacement de la future extension
Description ITGA	Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 / Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon :

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

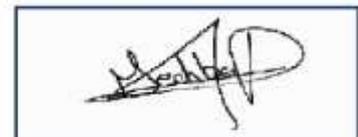
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 1 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 2 + agrégats d'enrobés bitumineux – prise d'essai 3	META (2) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-65 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-65  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P003 - Relevés d'étanchéité : Revêtement bitumineux d'étanchéité - Toiture
Description ITGA	Matériau bitumineux noir avec aluminium avec fibres

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

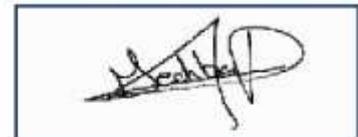
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau bitumineux noir avec aluminium avec fibres	META (2) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-66 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-66  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous :

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P004 - Peinture sur éléments de charpente métallique - Salle des fêtes
Description ITGA	Peinture en vrac

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

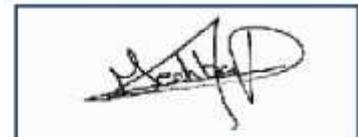
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Peinture en vrac	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Artepare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-67 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-67  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P005 - Panneaux isolants au plafond type heraclite - Salle des fetes / Buvette - Sanitaires
Description ITGA	Bois en lamelles en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Bois en lamelles en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-68 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-68  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P006 - Enduit mural du bar - Buvette
Description ITGA	Enduit gris en faible quantité en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

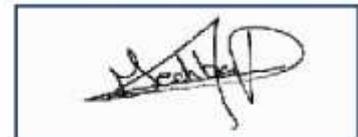
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

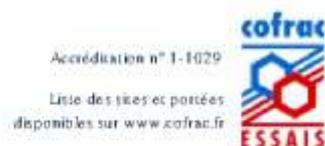
Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit gris en faible quantité en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atterpare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-69 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-69  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P007 - Enduit mural - Salle des fêtes
Description ITGA	Enduit plâtré blanc en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit plâtré blanc en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Artepare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-70 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-70  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P008 - Mastic vitrier des portes-fenêtres bois donnant côté Ouest - Salle des fêtes
Description ITGA	Matériau compact vert en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

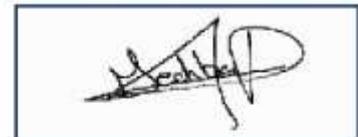
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

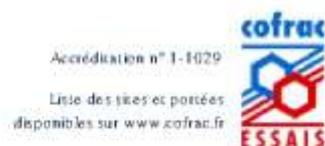
Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau compact vert en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Aréopare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-71 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-71  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P009 - Enduit de façade - Façade Ouest
Description ITGA	Enduit compact beige en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit compact beige en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atterpare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-72 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-72  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fetes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P010 - Mastic vitrier de l'imposte des portes-fenetre bois donnant cote Ouest - Salle des fetes / Buvette
Description ITGA	Matériau beige en vrac / Peintures multiples

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau beige en vrac + peintures multiples	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-73 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-73  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P011 - Colle sous carrelage - Sanitaires
Description ITGA	Colle grise / Peinture en faible quantité / Carrelage

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Colle grise + peinture en faible quantité + carrelage	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-74 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-74  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P013 - Colle des plinthes carrelées - Sanitaires
Description ITGA	Colle grise / Couche plâtrée blanche / Peinture / Carrelage / Joint cassant gris

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

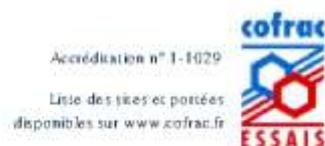
Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Colle grise + couche plâtrée blanche + peinture + carrelage + joint cassant gris	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECHBAL - Analyste





Atterrage – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-75 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-75  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P013 - Colle des plinthes carrelées sur cloison à démolir - Cuisine / Loge
Description ITGA	Colle grise / Peinture en faible quantité

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Colle grise + peinture en faible quantité	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atterpare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-76 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-76  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P014 - Enduit mural sur cloison à démolir - Cuisine / Loge
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

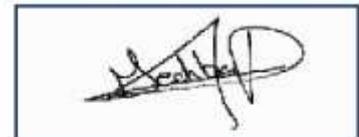
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

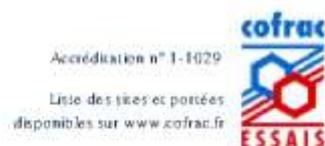
Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-77 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-77  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous :

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P015 - Enduit plafond - Cuisine / Loge
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-78 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-78  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous :

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P016 - Enduit plafond - Rangement
Description ITGA	Enduit plâtreux blanc en vrac / Peinture

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

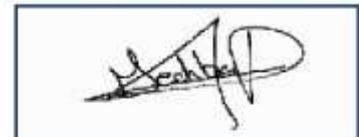
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit plâtreux blanc en vrac + peinture	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-79 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-79  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P017 - Enduit de façade - WC extérieurs
Description ITGA	Enduit beige en vrac

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

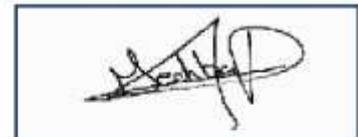
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Enduit beige en vrac	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Attepare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-80 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-80  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P018 - Colle des plinthes carrelées - WC extérieurs
Description ITGA	Colle beige / Joint cassant blanc / Carrelage

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

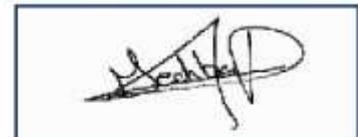
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffracton électronique  
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Colle beige + joint cassant blanc + carrelage	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-81 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-81  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous.

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P019 - Enduit mural - WC extérieurs
Description ITGA	Colle blanche en vrac / Carrelage

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

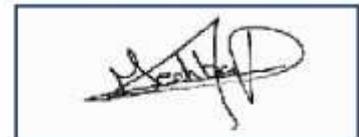
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
Colle blanche en vrac + carrelage	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste





Atégare – Bât E – Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -  
13590 MEYREUIL  
Tél : 04.42.12.11.20  
Fax : 04.42.26.69.58  
www.itga.fr

Accréditation n° 1-1029  
Liste des sites et portées  
disponibles sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole

## RAPPORT D'ESSAI N° IT041904-82 EN DATE DU 03/04/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

### Client :

CABINET SASSOULAS - DPRO  
MR. Guillaume CAFFIT  
25 rue Frédéric Chopin  
26000 VALENCE

### Prélèvement :

Commande ITGA : IT0419-5711  
Échantillon ITGA : IT041904-82  
Reçu au laboratoire le : 26/03/2019

**Réf. Client :** Les informations fournies par le client sont retravaillées dans le tableau ci-dessous :

Commande	S19/IMO/1624/GCA_2019_03_21_1716_1112
Dossier client	S19/IMO/1624/GCA - Salle des Fêtes Place de l'église 26120 CHATEAUDOUBLE
Echantillon	P020 - Colle des faïences murales - WC extérieurs
Description ITGA	Matériau plâtreux blanc en vrac

**Préparation :** Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon.

- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
  - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
  - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

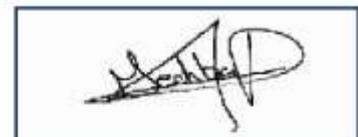
### Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
- La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

### Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Nombre de préparations
▶ Matériau plâtreux blanc en vrac	META (1) le 03/04/2019	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Karim MECBAL - Analyste



**7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante**

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

<b>Fort</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

<b>Fort</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

**Grilles d'évaluation de l'état de conservation des autres matériaux ou produit de la liste B**

**Aucune évaluation n'a été réalisée**

**Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

<b>Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation</b>	<b>Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation</b>	<b>Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation</b>
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

**7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations****Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A**

**Article R1334-27 :** En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

**Score 1** – L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectué dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 2** – La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

**Score 3** – Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

**Article R1334-28 :** Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

**Article R1334-29 :** Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvres, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

**Article R.1334-29-3 :**

**I)** A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

**II)** Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

**III)** Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

**Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B**

1. Réalisation d'une « évaluation périodique », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
  - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
  - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
2. Réalisation d'une « action corrective de premier niveau », lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
  - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
  - b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
  - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
3. Réalisation d'une « action corrective de second niveau », qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :
  - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrément est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
  - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
  - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
  - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

## 7.5 - Annexe - Recommandations générales de sécurité

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées.

Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

### 1. Informations générales

#### a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésotéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

#### b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997.

En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés.

De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

### 2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations.

Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil.

Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

### 3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante.

L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente.

Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation.

Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : [www.amiante.inrs.fr](http://www.amiante.inrs.fr). De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

### 4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination.

Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement.

Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

## a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses.

Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

## b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie.

A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

## c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées.

Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets.

Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

## d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets.

Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

7.6 - Annexe - Autres documents

**Certificat**  
Attribué à  
**Monsieur Guillaume CAFFIT**

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

**DOMAINES TECHNIQUES**

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	17/12/2017	18/12/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	10/10/2017	09/10/2022
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/12/2017	17/12/2022
DPE avec mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/12/2017	17/12/2022
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	30/10/2017	29/10/2022
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	19/11/2017	18/11/2022
Plomb avec mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des cordons après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	18/12/2017	17/12/2022
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	19/11/2017	18/11/2022

Date : 18/12/2017      Numéro de certificat : 8063702

*Jacques MATILLON - Directeur Général*

\* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur [www.bureauveritas.fr/certification-itg/](http://www.bureauveritas.fr/certification-itg/)

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France  
60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumat - 92046 Paris La Défense

CERTIFICATION DE PERSONNES  
ACCREDITATION N°4-0017  
liste des sites et points de contact sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



ALLIANZ IARD  
Direction Opérations Entreprises  
Case courrier 8 10 33  
80 Esplanade Charles de Gaulle  
33081 BORDEAUX CEDEX

## ALLIANZ RESPONSABILITE CIVILE DES ENTREPRISES DE SERVICE

La société ALLIANZ IARD certifie que :

Serif CABINET JEAN PAUL SASSOULAS  
25 RUE FREDERIC CHOPIN  
26000 VALENCE

Est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité civile Activités de services N°55987044 qui a pris effet le 01/01/2016.

Ce contrat, a pour objet de :

- Satisfaire aux obligations édictées par l'ordonnance n°2005 - 055 du 9 juin 2005 et son décret d'application n°2006 - 1114 du 5 septembre 2006, codifié aux articles R212-4 et L271-4 à L271-6 du code de la construction et de l'habitation, ainsi que ses textes subséquents ;
- Garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir à l'égard des tiers du fait de ses activités professionnelles déclarées aux Dispositions Particulières à savoir :
  - La constat des Risques d'exposition au plomb
  - Repérage d'amiante avant transaction, contrôle périodique amiante
  - Dossier technique amiante
  - Etat de l'installation intérieure d'électricité et de gaz
  - Présence de termites et autres insectes xylophages
  - Diagnostic Performance Energétique (DPE)
  - Etat des risques naturels et technologiques
  - Mesurage Loi Grenet
  - Mesurage Loi Boutin
  - Contrôle des installations d'Assainissement NON Collectif
  - Calcul des millèmes de copropriété
  - Diagnostic Habite
  - Les S.R.U.
  - Etat du dispositif de sécurité des piscines
  - Certificat de logement décent
  - Etat des lieux locatifs
  - Diagnostic accessibilité handicapés
  - Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et Prêt à Taxe Zero
  - Etat descriptif de division
  - Repérage d'amiante avant / après travaux et démolition
  - Présence de champignons lignivores
  - Thermographie et infrarouge

Le montant de la garantie Responsabilité Civile Professionnelle est de 1 300 000,00 € par sinistre et 1 500 000,00 € par année.

Le présent document, établi par ALLIANZ, est valable jusqu'au 31/12/2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager ALLIANZ au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait Bordeaux, le 04/12/2016  
Pour la compagnie

Allianz Opérations Entreprises Gestion  
SASSOULAS  
33001-CA D'ENTREPRISE CEDEX

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **S19/IMO/1624/GCA** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Salle des Fêtes - Place de l'église - 26120 CHATEAUDOUBLE.

Je soussigné, **CAFFIT Guillaume**, technicien diagnostiqueur pour la société **CABINET JP SASSOULAS** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante avant-travaux	CAFFIT Guillaume	Bureau Veritas Certification France - 60, avenue du Général de Gaulle - Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense	8063702	16/12/2022

- Avoir souscrit à une assurance (ALLIANZ n° 55987044 valable jusqu'au 31/12/2019) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **Valence**, le **03/04/2019**



EXPERT EN BATIMENT – DIAGNOSTICS IMMOBILIERS  
25 rue Frédéric Chopin – 26000 VALENCE  
04 75 55 13 31 – sassoulas@sassoulas.com  
SIRET : 449475 433 00016 – IAF : 71208



**Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation**

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

**Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation**

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »